

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE
DE
CHEMINOT 
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 28 avril 2014 A 20 H 30**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)

Présents : BARTHEL Gérald, COLIN Sébastien, GENIN Arnaud, HENOT François, KALIS Lionel, LORRAIN Michel, MATHIEU Isabelle, MORHAIN Gilbert, RENAUD Christophe, ROBIN Richard, SPIQUEL Sylvie, VINCENT Maria, BRASTEL Fabienne et PERRIN Yves

Absents excusés : VINCKEL Marie-Claire

Date de convocation : 22.04.2014

**Délibération n°20 – Permis d'aménager « Le Domaine de
Gravonne » :**

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de signer le permis d'aménager établi au nom de IMMO SERVICES LORRAINE et concernant « Le domaine de Gravonne » situé sur un terrain de la RD n° 5 à Cheminot.

Vote avec 2 abstentions et 13 voix pour.

Délibération n°21 – vote du budget 2014 :

Après la présentation du Budget primitif 2014, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter, à l'unanimité le budget comme suit :

- Fonctionnement (dépenses/ recettes) 579 270.18 €
- Investissement (dépenses / recettes) 447 947.71 €

Vote à l'unanimité.

Délibération n°22 – contrat photocopieur :

Suite aux différentes propositions de tarifs reçues concernant le remplacement du photocopieur de la mairie, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Toshiba, et autorise le maire à signer le contrat de location pour une durée de 5 ans.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°23 – taxes 2014 :

Vu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal de voter à l'unanimité les taxes 2014 sans les augmenter, comme suit :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 17.45 % |
| - Taxe foncière (bâti) | 8.54 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | 49.15 % |
| - CFE | 16.51 % |

Vote à l'unanimité.

Délibération n°24 – subvention amicale des sapeurs-pompiers :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal de subventionner l'Amicale des sapeurs-pompiers de Cheminot pour la somme 500 €.

Délibération n°25 – rétrocession voirie lotissement « Les Chênes » :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à la rétrocession de voirie du lotissement « Les Chênes », une fois que toutes les réserves émises sur le procès-verbal de réception auront été levées.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°26 – Convention Orange :

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Orange relative à l'opération d'enfouissement de ses réseaux dans la commune de Cheminot. (rue de Metz à Longeville les Cheminot)

Vote à l'unanimité.

Délibération n°27 – budget école 2014 :

Afin de constituer le budget des écoles pour l'année 2014, le Conseil Municipal décide d'allouer pour le budget 2014 les sommes de :

- 4 000 € en dépenses de fonctionnement
- 2 000 € pour les dépenses de sorties scolaires

Vote à l'unanimité.

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
BARTHEL	Gérald	3ème adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
MORHAIN	Gilbert	Conseiller	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	1er adjoint	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SPIQUEL	Sylvie	2ème adjoint	
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	